



Commune de **BOISEMONT**

Publié sur *Boiesmont* (<http://www.ville-boiesmont.fr>)

[Accueil](#) > Attestation de concubinage

Attestation de concubinage

Afin d'obtenir une attestation de concubinage, vous devez vous présenter à la mairie de votre ville.

Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Voir aussi :

[En savoir plus](#) ^[1]

Source URL: <http://www.ville-boiesmont.fr/article/attestation-de-concubinage>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433>